

Déclaration des observateurs (ci-dessous listés) sur le futur de la Convention alpine adressée à la X^e conférence alpine réunie à Evian (France)

Des observateurs de la Convention alpine rassemblée le 10 mars 2009 à Evian déclare :

La Convention alpine est considérée depuis sa signature en 1991 comme un cadre prometteur de coopération internationale visant au développement durable des Alpes européennes. Depuis ce moment, la Convention donne un instrument légal international unique de coopération.

Mais en 2009, le processus de ratification n'est toujours pas accompli. D'un côté, les préoccupations administratives deviennent un fardeau pour la Convention, même si les Présidences successives ont essayé d'aller de l'avant ; d'un autre côté, les compétences des institutions régionales dans de nombreux domaines des protocoles ne sont souvent pas prises en considération. Pour de nombreux citoyens, la Convention doit encore trouver un équilibre entre développement socio-économique, usage durable des ressources et la conservation de la nature et de l'environnement. Même si la volonté d'actions opérationnelles est présente, les résultats concrets sont rares. Il apparaît que la convention alpine basée sur des délégations et des politiques nationales a de grandes difficultés à agir comme une composante transnationale de l'Europe, d'orienter et d'adapter les politiques et stratégies européennes aux spécificités alpines. C'est un problème commun à la fois, pour les organes de la Convention alpine et pour les Observateurs. Des observateurs, conscient de leur dimension transnationale, considère que le contexte européen est favorable à une métamorphose de la Convention alpine. A) L'agenda territorial et le débat politique sur la Cohésion territoriale ouvre une opportunité pour une intégration macro-régionale alpine. B) Le paquet énergie-climat pourrait être considéré comme un véritable « New Deal vert ». C) L'urgence à trouver des solutions innovantes pour maintenir la compétitivité et les emplois en valorisant les potentialités tout en préservant le patrimoine naturel et la diversité culturelle des Alpes.

Pour cela, des observateurs de la Convention alpine appellent la X. Conférence alpine à l'émergence d'une nouvelle vision de la Convention alpine et à engager des actions concrètes d'ici à la XI Conférence alpine, incluant entre autres :

- Une mise en place effective de la Convention par les parties contractantes en intégrant les autorités territoriales locales et régionales et en proposant des formations aux autorités locales comme aux acteurs socioéconomiques (en référence aux déficits mentionnés par le Comité de vérification).
- La considération des spécificités alpines dans les politiques européennes (ex. en suivant le concept de macrorégion pour les Alpes et considérer les enjeux récents comme le changement climatique et la conservation de la biodiversité) ;
- Une meilleure considération des dimensions socioéconomiques et culturelles du Développement durable (ex: en incluant les évolutions démographiques ou les Services d'intérêt général) ;
- La communication de la plus-value de la Convention auprès des populations alpines et des touristes.
- La restructuration des organes de la Convention en respectant les points ci-dessus mentionnés (ex. en concentrant le travail du Comité permanent principalement sur des sujets stratégiques et en renforçant les outils de mise en place).

Les observateurs suivants sont prêts à contribuer à un tel débat :

AEM, Alliance dans les Alpes, ALPARC, Arge Alp, CIPRA, CAA, Euromontana, FIANET, IUCN, ISCAR, Pro Mont Blanc.